

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS PARKING DE LA MAIRIE Dimanche 15 MAI 2022 – de 8h00 à 18h00

Le Maire de la commune de CHAMPCUEIL.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L 2213 - 1 à L 2213 - 3.

VU le code de la route et notamment ses articles R 411.3, R 411.4, R 411.8, et R 417.10.

VU la loi du 2 Mars 1982, n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

CONSIDERANT Le parking de la mairie comme lieu de rassemblement de l'association « J'ai hâte-liés », le dimanche 15 Mai 2022, il s'avère nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du Dimanche 15 Mai 2022, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la Mairie de Champcueil situé rue Royale, (sauf services de secours) de 8h00 à 18h00.

Article 2 : Une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la sécurité routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne.

Le MAIRE,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 03 Mai 2022.

Fait à CHAMPCUEIL

Le 03 Mai 2022

